



GREThA

Groupe de Recherche en
Économie Théorique et Appliquée

Relations internationales et discriminations tarifaires : le cas de la France (1850-1913)

Stéphane BECUWE

&

Bertrand BLANCHETON

GREThA, CNRS, UMR 5113

Université de Bordeaux

Cahiers du GREThA

n° 2014-07

March

GREThA UMR CNRS 5113

Université Montesquieu Bordeaux IV

Avenue Léon Duguit - 33608 PESSAC - FRANCE

Tel : +33 (0)5.56.84.25.75 - Fax : +33 (0)5.56.84.86.47 - www.gretha.fr

Relations internationales et discriminations tarifaires : le cas de la France (1850-1913)

Résumé

Cette étude propose une mesure du niveau et de la volatilité des tarifs douaniers appliquée à chacun des partenaires commerciaux de la France au cours de la période 1850-1913. Sur la base des taux moyens, une typologie originale issue de la classification ascendante hiérarchique est proposée. La taxation des produits tropicaux apparaît comme un facteur explicatif clef des écarts entre les pays même si le groupe des pays exportateurs de denrées exotiques ne peut être considéré comme homogène.

Mots-clés : politique commerciale, tarifs douaniers, commerce international, 1^{ière} mondialisation

International relations and tariff discrimination: The French case (1850-1913)

Abstract

This paper presents an original measure of customs tariffs average depending on the origin of imported products in France between 1850 and 1913. The gaps between countries permit to propose a typology in some groups. The dispersion reveals the existence of discriminatory practices applied to certain countries. The paper tries to highlight the foundation of the typology.

Keywords: Trade policy, custom tariffs, international trade, first globalization.

JEL: N7

<p>Reference to this paper: BECUWE Stéphane, BLANCHETON Bertrand (2014) Relations internationales et discriminations tarifaires : le cas de la France (1850-1913), <i>Cahiers du GREThA</i>, n°2014-07.</p>
--

<p>http://ideas.repec.org/p/grt/wpegrt/2014-07.html.</p>

L'objectif de cet article est de proposer une mesure de l'intensité des droits de douane moyens appliqués aux différents partenaires commerciaux de la France, de voir quel est le droit moyen effectivement « subi » par chaque pays et de quelle manière il a évolué entre 1850 et 1913. Dans les années récentes un courant de l'économie internationale s'est développé pour mesurer la réalité de la protection¹ et son caractère discriminatoire par-delà la diversité des dispositifs de protection et les principes d'équité portés par le GATT puis par l'OMC.

Avant 1914 la plus forte taxation de certains partenaires s'explique par le fait qu'ils exportent vers la France un nombre réduit de produits dont des denrées dites tropicales très fortement taxées (café, cacao, sucre). La controverse entretenue par Nye² et Irwin³ s'était concentrée sur le caractère ou non protecteur de ces droits pour éclairer la nature plus ou moins protectionniste des politiques commerciales britannique et française. Plus tard les travaux de K O'Rourke⁴ et A Tena-Junguito⁵ ont montré que si des substituts nationaux existaient alors les droits étaient protecteurs, sinon ils étaient motivés par des considérations fiscales. Mais ces débats ont largement occulté le fait que les partenaires étaient soumis à des pressions tarifaires extrêmement différentes. Les travaux de Becuwe et Blancheton⁶ ont déjà attiré l'attention sur la réalité empirique d'une dispersion tarifaire durant la première mondialisation : pour un même produit, à travers le système de la double grille tarifaire notamment, deux partenaires se voient appliquer des niveaux de tarifs parfois très différents. Nous souhaitons mettre en exergue les écarts de taux moyens entre les pays et considérer leur caractère discriminatoire puisque très souvent les pays les plus taxés apparaissent en retard sur les plans institutionnel et économique. Mais en raison du caractère très désagrégé des nomenclatures (jusqu'à six cent entrées) nous ne sommes pas en mesure de séparer systématiquement l'influence de la composition produits et celle des pratiques purement discriminatoires c'est-à-dire potentiellement liées à la qualité des institutions⁷. A ce stade il est aussi important de rappeler que la définition des nomenclatures peut être discriminatoire si elle affine à l'extrême les tarifs douaniers.

Pour opérer cette mesure nous utilisons les données du Tableau général du commerce de la France (publication annuelle). Nous procédons à l'analyse des droits de douane moyens provenant de 35 pays au cours de la période 1850-1913. Le droit de douane moyen rapporte les droits perçus aux importations en valeur (commerce spécial) de chaque pays fournisseur considéré. Pour ce faire, nous avons opté pour l'utilisation d'outils d'analyse qui nous permettaient de répondre à deux objectifs au moins :

- Il convient d'abord de répondre aux exigences de rigueur qu'impose la présence de données multiples (4480 données). Aussi, par rapport à ce tableau de grande dimension, il fallait nous conférer un statut d'observateur qui garde une relative neutralité par rapport aux données en ne tenant compte d'aucun a priori au départ.

- Ces outils d'analyse doivent ensuite nous permettre de réaliser à partir d'un nombre important de données, une synthèse de l'information avec un minimum de perte, tout en nous permettant la possibilité de formuler des hypothèses.

¹ Bouet, A., Decreux Y., Fontagne L., Jean S., Laborde D., 2008, p. 850-63.

² Nye, J., 1991, p-23-66.

³ Irwin, D., 1993, p.153-158.

⁴ O'Rourke, K., 2006, p.53-66.

⁵ Tena-Junguito, A., 2006, p.99-120.

⁶ Becuwe, S, Blancheton B., 2013, p.1-27.

⁷ Becuwe, S, Blancheton B., 2014, p.163-183

Pour ces deux raisons, parmi les méthodes d'analyses multidimensionnelles nous avons utilisé l'analyse factorielle des correspondances. L'application de cette méthode nous a permis de déceler les facteurs structurants de la protection tarifaire française au cours de la période considérée. Ces facteurs structurants sont en fait des axes factoriels qui mettent en évidence les variables explicatives de l'organisation du système.

Dans cet article notre démarche se déroule en deux temps. Dans une première section nous présentons et analysons l'évolution du droit de douane moyen global de la France entre 1850 et 1913. Nous établissons une typologie des pays selon la méthode de classification ascendante hiérarchique. Dans une seconde section nous procédons à l'examen des résultats de l'application de l'analyse factorielle des correspondances pour chercher à déceler des ruptures dans la taxation des exportations des pays fournisseurs.

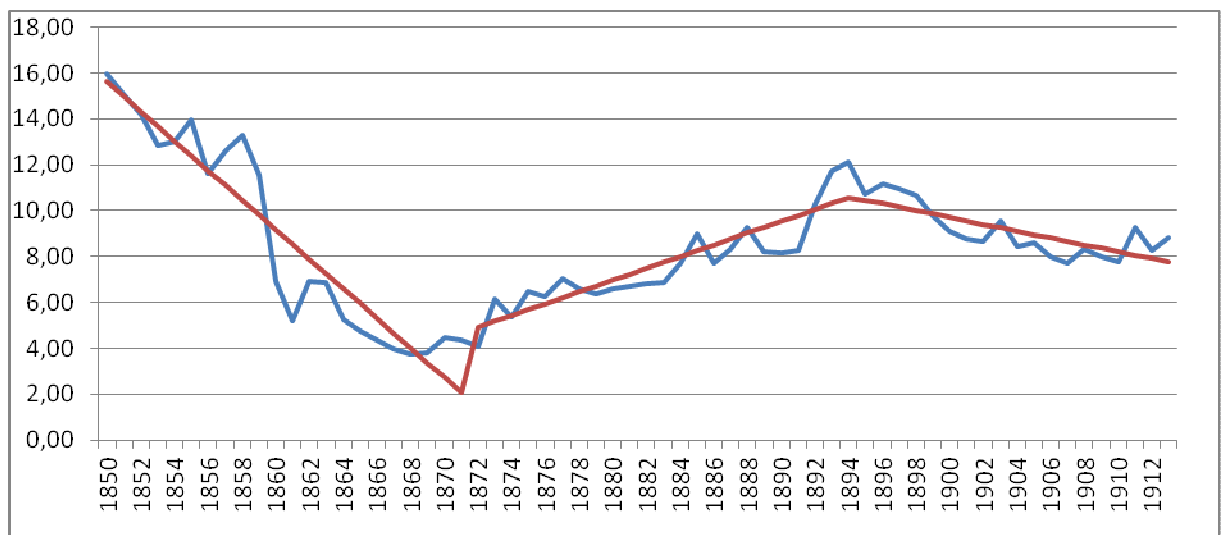
Section 1. Evolution du taux de protection global et typologie des pays fournisseurs de la France selon le niveau de protection

1.1 Le droit de douane annuel moyen global français : recherche d'une périodisation

Sur la base du calcul du taux de croissance annuel moyen du droit de douane global et du calcul des trends, nous pouvons scinder la période en trois sous-périodes : 1850-1871, libéralisation des échanges ; 1872-1894, durcissement de la politique commerciale ; 1895-1913, approches plus complexe et stratégique de la politique commerciale.

Le graphique 1 retrace l'évolution du droit de douane moyen global de la France entre 1850 et 1913 et propose une équation de tendance linéaire.

Graphique 1 : Evolution du droit de douane moyen global en % et tendances linéaires



Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913) ; calculs propres.

Tableau 1 : Détail des ruptures dans l'évolution du droit de douane moyen global

Sous-périodes	1850-1871	1872-1894	1895-1913
Taux de croissance annuel moyen	-4,77	5,38	-1,36
Equation de tendance linéaire	$DDM_t = -0,64t + 16,26$ $R^2 = 0,89$	$DDM_t = 0,26t + 4,66$ $R^2 = 0,80$	$DDM_t = -0,15t + 10,61$ $R^2 = 0,61$

Naturellement, les périodes de libéralisation et de durcissement de la politique commerciale se succèdent. Au cours de la première sous-période 1850-1871, le taux de droit de douane moyen passe de 15,97 à 4,37%. Lors de la deuxième sous-période 1872-1894, il évolue de 4,08 à 12,11%. Pour la troisième sous-période 1895-1913, entre les dates extrêmes, il passe de 10,75 à 8,81%. Pour ce qui concerne la France, il faut noter que cette périodisation ne correspond pas à celle proposée par Bairoch⁸ sur la base du taux moyen. L'auteur distingue les sous-périodes suivantes : 1860-1879 : libre-échange en Europe ; 1879-1892 : retour du protectionnisme en Europe ; 1892-1913 : protectionnisme généralisé en Europe sauf au Royaume-Uni. Il reste que cette division s'appuie sur les pays européens et pas seulement sur la France. La troisième sous-période 1892-1913 n'est pas homogène sur le plan de la politique commerciale au regard de la seule dynamique tarifaire.

1.2 Comparaison des droits de douane moyens par pays

Dans le tableau suivant figurent le droit de douane moyen appliqué sur les importations en provenance de chacun des pays considérés, par ordre décroissant d'importance, ainsi que le coefficient de variation de ce droit (écart-type/DDM) sur la période 1850-1913. Rappelons que le droit de douane moyen global (Σ des recettes totales / Σ des importations totales) vaut 8,49 et que son coefficient de variation est égal à 0,35.

⁸ Bairoch, P., 1994.

Tableau 2 : Niveau moyen de protection et variabilité de la protection par pays (1850-1913)

Pays	DDM	Coef. de var.	Pays	DDM	Coef. de var.	Pays	DDM	Coef. de var.
Haïti	61,90	0,38	Pays-Bas	8,52	0,32	Suisse	4,32	0,46
Venezuela	59,69	0,34	Grèce	7,79	1,25	Chine	4,29	1,56
Guadeloupe	59,59	0,24	Espagne	7,77	0,67	Turquie	3,46	0,78
Brésil	53,09	0,40	Indes anglaises	7,67	0,42	Danemark	2,93	1,50
Pos. Esp. en Am.	50,81	0,56	Allemagne	6,58	0,37	Italie	2,81	0,64
Martinique	50,53	0,25	Suède	6,51	0,93	Norvège	2,60	0,87
Ile de la Réunion	46,96	0,29	Angleterre	6,48	0,36	Côte oc. D'Afrique	2,12	1,10
Equateur	45,69	0,82	Egypte	6,43	0,91	Argentine	1,99	1,35
Indes Hol.	38,24	0,67	Mexique	6,13	0,79	Uruguay	0,72	2,04
Autres pays d'Afrique	15,97	0,95	Belgique	6,13	0,33	St. Pierre et Miquelon	0,19	0,68
Portugal	10,24	1,06	Russie	6,05	0,86	Algérie	0,05	1,35
Etats-Unis	8,90	0,57	Autriche	5,89	0,81			

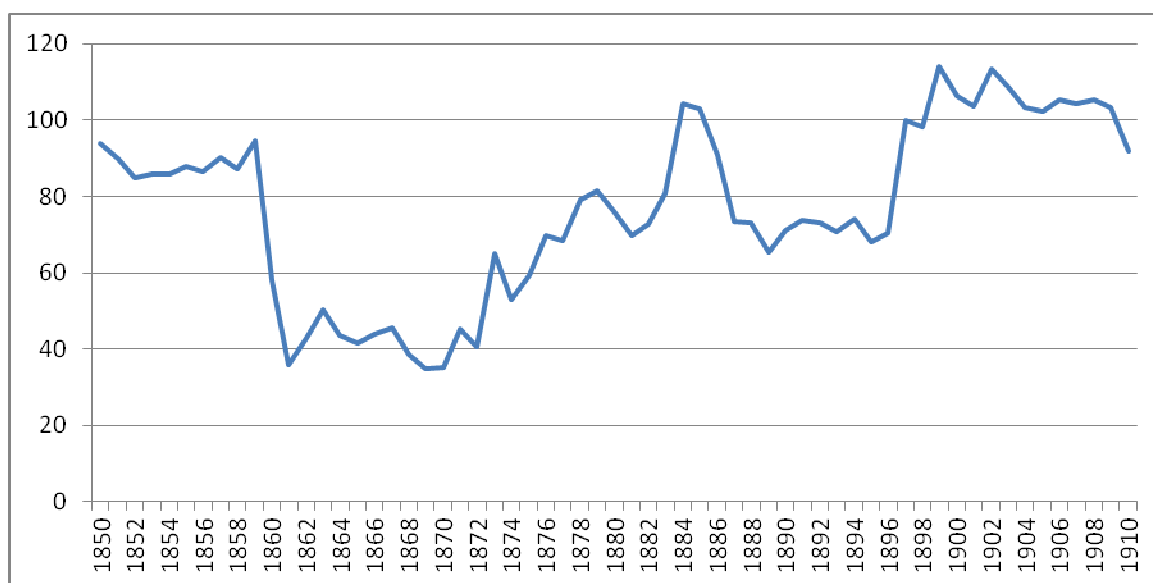
Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913) ; calculs propres.

Les neuf premiers pays de la première colonne (de Haïti à Indes Hollandaises) peuvent être qualifiés de « surtaxés ». Ils sont, en effet, entre 7,28 et 4,50 fois plus taxés en moyenne que l'ensemble des pays. A l'opposé, les 11 pays de la dernière colonne sont sous-taxés car le rapport entre leur niveau moyen de taxation et le niveau moyen global varie entre 0,0059 et 0,51 fois. Ainsi l'Algérie est 170 fois moins taxée qu'elle ne devrait l'être compte tenu de son poids relatif dans les importations françaises. Les pays figurant dans la colonne du milieu auxquels s'ajoutent les Etats-Unis ne sont ni surtaxés ni sous-taxés puisque leur protection moyenne se situe entre 0,69 et 1,05 fois le niveau de protection totale.

Les pays « surtaxés » fournissent la métropole en produits tropicaux : café, cacao, sucre (des colonies et étranger). Les droits de douane sur ces quatre produits tropicaux atteignent des niveaux très élevés, voisins de 100% dans les années 1850, globalement ils baissent à la faveur du mouvement de libéralisation du début des années 1860 pour osciller autour des 50% jusqu'au début de la décennie 1870. La Troisième République naissante accroît par la suite leur taxation, l'évolution des droits apparaît très erratique, elle révèle des ajustements très fréquents du niveau de la taxation (voir l'étude précise d'Arnauné⁹).

⁹ Arnauné A., 1911.

Graphique 2. Droit de douane moyen des quatre produits tropicaux entre 1850 et 1913 (en pourcentage)



Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913) ; calculs propres

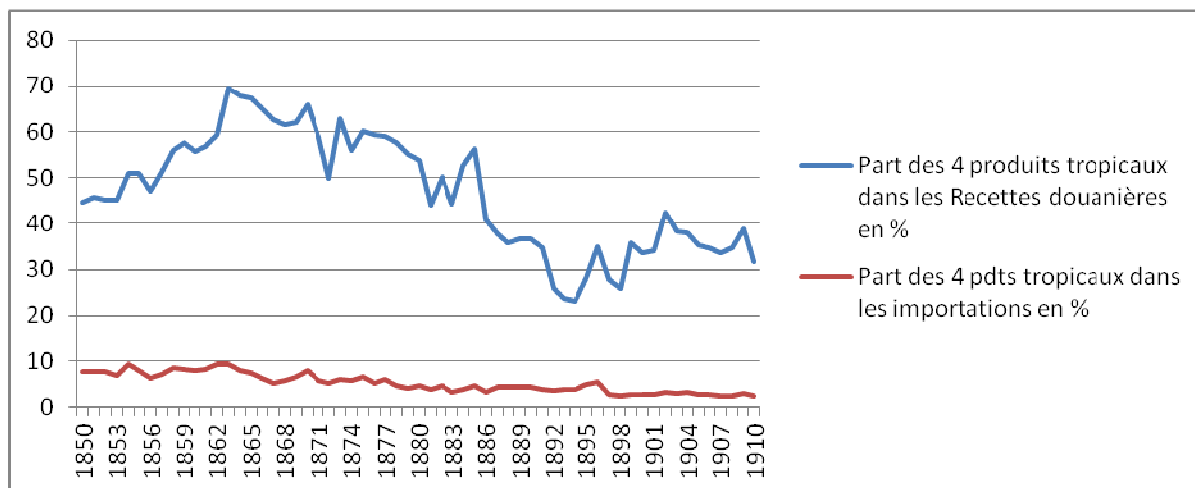
L'examen des deux graphiques 1 et 2 montre qu'en début de période (1850-1871) les évolutions du droit de douane moyen global et du droit de douane moyen des quatre produits tropicaux sont similaires. Le coefficient de corrélation entre ces deux courbes vaut 0,96. Cette valeur très significative n'est pas surprenante. Le réseau de traités commerciaux bilatéraux constitué à la suite du traité franco-anglais de 1860 a favorisé la réduction (de moitié) des droits de douane et, comme leur durée était de dix ans, a apporté plus de certitudes et de stabilité dans les relations commerciales. Dans la mesure où ces traités étaient réciproques et largement imbriqués, ils constituaient une forme d'accord commercial préférentiel « plurilatéral ». Aussi, jusqu'au début des années 1870, avant que ces traités n'arrivent à leur terme, l'essentiel des recettes douanières venait des droits perçus sur les produits tropicaux. Rien d'étrange donc au fait que les deux courbes soient parfaitement corrélées.

Par la suite, lorsqu'il a fallu reconduire les traités initiaux alors que l'environnement politique et économique avait changé, le réseau des traités commerciaux a commencé à se disloquer. Parmi les changements on peut noter la modification du système des relations commerciales prévalant en Europe en raison de l'unification de l'Allemagne et de l'Italie. Chacun de ces deux pays désire alors consolider sa nouvelle unité nationale émergeant des obstacles tarifaires. De leur côté, les Etats-Unis refusaient de faire partie du réseau de traités non discriminatoires préférant négocier des accords bilatéraux préférentiels. Cette montée des protectionnismes atténue l'importance relative de la taxation imposée par la France sur les importations de produits tropicaux. Sur la période 1872-1894, le coefficient de corrélation tombe à 0,36.

Finalement, la dernière sous-période 1895-1913 voit les évolutions entre le droit de douane global et le droit de douane des 4 produits tropicaux s'inverser. Le coefficient de corrélation vaut - 0,52. Même si le droit de douane moyen sur les produits exotiques s'accroît (Cf. graphique 2), la part qu'ils représentent dans les recettes fiscales décroît (Cf. graphique 3). En résumé, si les produits tropicaux ont joué un rôle important dans la politique commerciale au cours de la période 1850-1913, leur poids doit être nuancé et envisagé selon la sous-période considérée.

Alors qu'en valeur les importations de produits tropicaux représentent une faible part des importations françaises (moins de 10% en début de période et beaucoup moins par la suite), leur part dans les recettes douanières est très élevée, supérieure à 50% entre les années 1850 et les années 1880, et encore très significative en fin de période de l'ordre du tiers des recettes douanières totales.

Graphique 3. Part des quatre produits tropicaux dans les recettes douanières et dans les importations totales de la France entre 1850 et 1913 (en pourcentage).



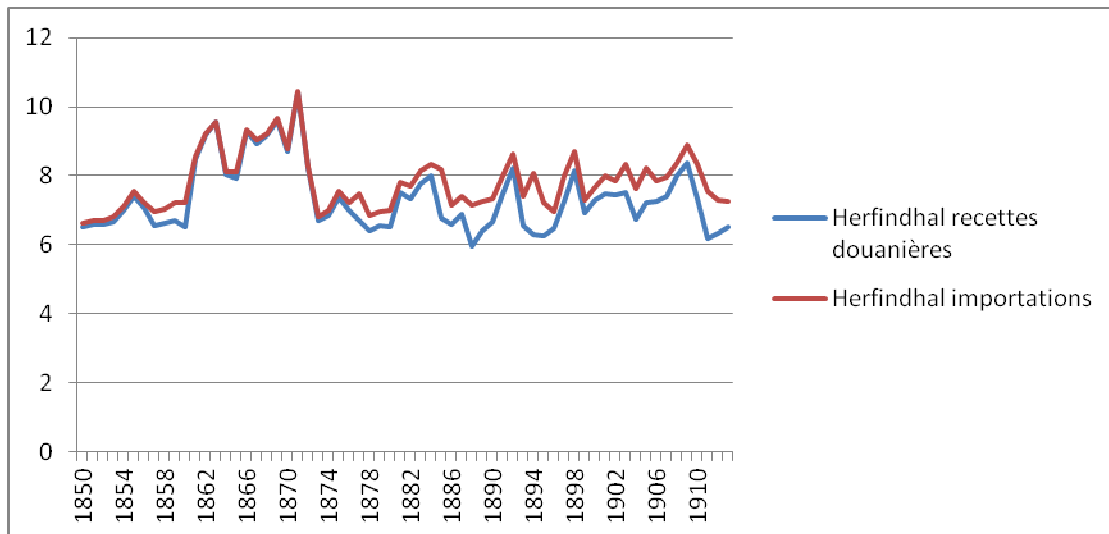
Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913)

Les produits tropicaux apparaissent, bel et bien, au centre de la politique tarifaire française durant la première mondialisation.

Si l'origine géographique des produits tropicaux se concentre sur un nombre restreint de pays, lesquels représentent une part négligeable des importations françaises, il est surprenant de constater que la structure géographique des importations et la structure géographique des recettes douanières présentent des niveaux et des évolutions presque similaires, comme l'atteste le calcul des deux indices d'Herfindhal¹⁰ dont le coefficient de corrélation vaut 0,92. Le caractère surprenant de cette similitude vient du fait que les pays responsables de la concentration géographique des recettes douanières diffèrent des principaux fournisseurs de la France.

¹⁰ Cet indice est calculé en prenant la somme des carrés des parts de marché de chaque pays dans les recettes douanières totales (ou importations).

Graphique 4 : Comparaison de la concentration géographique des importations et des recettes douanières



Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913) ; calculs propres.

1.3 Etude de la volatilité des droits de douane moyens

A partir du tableau 2, il est possible de ranger les pays par ordre décroissant d'importance selon la valeur de leur droit de douane moyen et de faire de même selon la valeur croissante du coefficient de variation du droit de douane moyen. Selon ce dernier critère, la Guadeloupe se positionne au premier rang (coefficient de variation égal à 0,24) tandis que l'Uruguay occupe le dernier rang (35/35, coefficient égal à 2,04).

Chaque pays occupe donc deux rangs. La différence entre eux aboutit aux conclusions suivantes :

- Les pays surtaxés présentent un coefficient de variation faible. Ainsi en est-il de la Guadeloupe, du Venezuela, de la Martinique, de Haïti, l'île de la Réunion, du Brésil, dont les écarts entre les deux classements sont respectivement égaux à 32, 28, 28, 26, 26, 22.

- Les pays sous-taxés exhibent un coefficient de variation élevé. Pour l'Uruguay, l'Algérie, l'Argentine, le Danemark, la Chine et la Côte occidentale d'Afrique, la différence entre les deux vaut respectivement : 32, 30, 28, 25, 24 et 24.

A l'opposé de ces extrêmes, certains pays occupent une position presque identique au sein des deux classements. C'est notamment le cas de la Suisse, des Autres pays d'Afrique, du Portugal, de l'Espagne du Mexique et de l'Equateur dont les écarts sont respectivement égaux à 1, 1, 3, 4, 5, 6 et 7.

L'importance des produits tropicaux dans les recettes douanières totales impose très probablement d'éviter de mettre en place des fluctuations amples des niveaux de taxation vis-à-vis des pays producteurs afin de stabiliser les recettes douanières. Néanmoins cela n'empêche pas de chercher à interpréter des différences de droits de douane entre ces pays producteurs.

1.4 Typologie des pays fournisseurs

La méthode de classification ascendante hiérarchique a été appliquée sur les données de droits de douane moyens des 35 pays au cours de la période 1850-1913. Les pays se répartissent en huit classes¹¹.

Tableau 3 : Typologie des pays selon la protection douanière appliquée sur leurs exportations

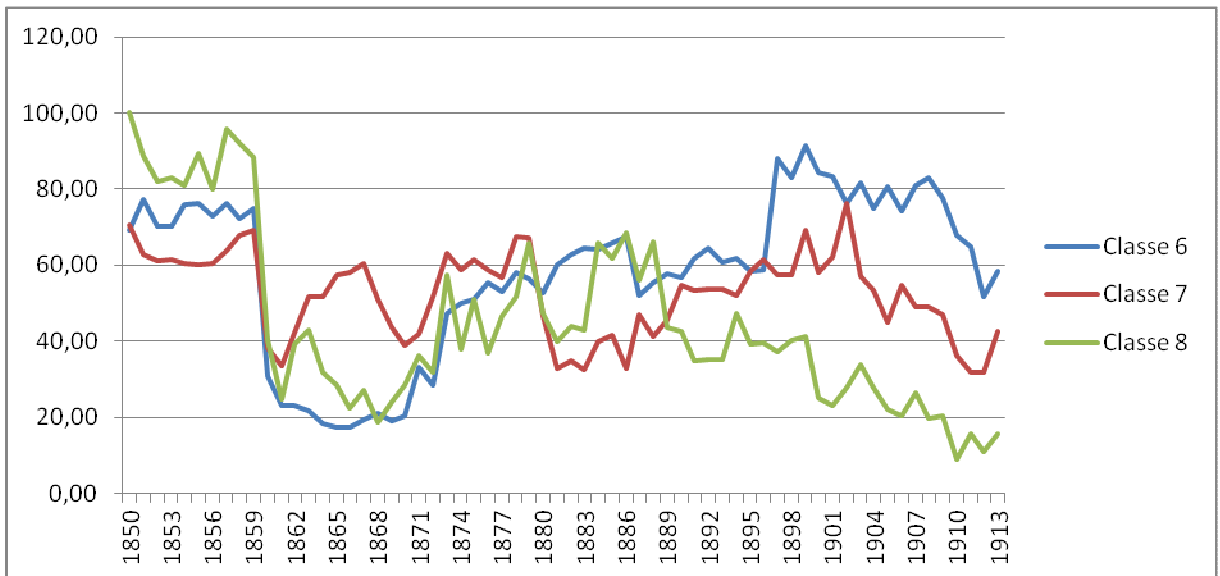
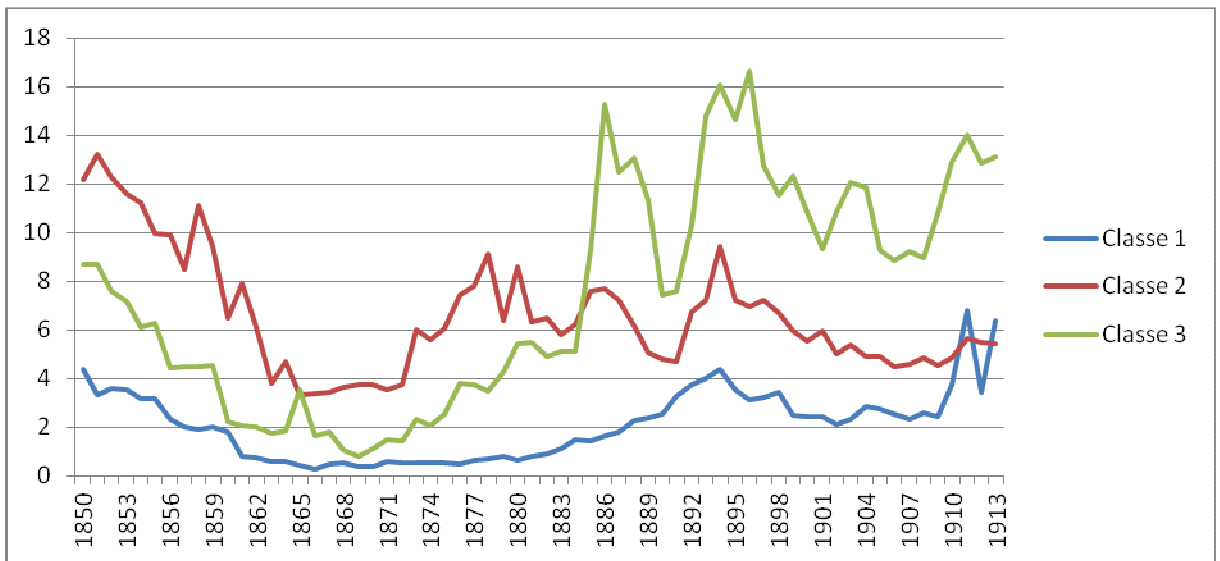
Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7	Classe 8
Algérie	Angleterre	Suède	Autres pays d'Afrique	Equateur	Indes hollandaises	Ile de la Réunion	Brésil
St Pierre	Belgique	Russie			Pos. Esp. en Amérique	Guadeloupe	Venezuela
Turquie	Allemagne	Etats- Unis				Martinique	Haïti
Italie	Indes anglaises	Espagne					
Uruguay	Pays-Bas	Autriche					
Norvège	Egypte	Mexique					
Suisse	Chine	Grèce					
Côte Oc. d'Afrique		Portugal					
Argentine							
Danemark							

La classe 1 regroupe les pays sous-taxés. Les pays se situant dans la moyenne (Cf. tableau 2) se scindent en deux classes (classe 2 et 3). Les 9 pays « surtaxés » se répartissent en 4 classes. La classe 7 rassemble les 3 colonies françaises d'outre-mer. Ce nombre élevé de classes pour ce nombre restreint de pays atteste l'existence de particularités au sein du groupe des pays surtaxés. Il conviendra de tenter de les mettre au jour.

Les graphiques suivants retracent l'évolution du droit de douane moyen de chacune des classes.

¹¹ Notons que dans un premier temps, la méthode CAH a scindé les pays en 5 classes en séparant uniquement les pays surtaxés (classes 5 à 8, Cf. tableau 3). Il a fallu les extraire de l'analyse pour répartir les 26 pays restants dans les 4 premières classes.

Graphique 5 : Evolution du droit de douane moyen des différentes classes (en %)



Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913) ; calculs propres.

Comme suggéré précédemment, les trois classes de pays surtaxés ne présentent pas des évolutions similaires de leur droit de douane moyen. Ce fait est vérifié par le calcul des coefficients de corrélation.

Tableau 4 : Coefficient de corrélation des droits de douane moyens des 4 classes de pays surtaxés

	Classe 6	Classe 7	Classe 8	Ethiopie
Classe 6	1	0,28	0,28	0,32
Classe 7		1	0,41	0
Classe 8			1	0,20
Ethiopie				1

La faiblesse des coefficients confirme les spécificités des évolutions du droit de douane moyen pour chacune des trois classes de pays surtaxés, explique par la même le nombre relativement élevé de classes et le fait que celles-ci aient d'abord été créées par la méthode CAH (classification ascendante hiérarchique).

Section 2. Résultats de l'application de l'analyse factorielle des correspondances sur les droits de douane moyens par pays au cours de la période 1850-1913.

Dans cette section nous procédons à l'examen des résultats de l'application de l'analyse factorielle des correspondances pour chercher à déceler de possibles ruptures dans la taxation vis-à-vis des pays fournisseurs et notamment ceux décelés chez les pays surtaxés.

2.1 1^{er} facteur : le caractère non permanent du statut de pays surtaxés.

Le premier axe représente 28,90% de la variance totale du phénomène. Le tableau 4 présente les pays principalement contributeurs à la formation de ce facteur. Dans le tableau de contingence figurent uniquement des indices, rapportant les droits de douane perçus aux importations de chaque pays fournisseur.

Tableau 5 : Contributions des pays à la formation du 1^{er} facteur en %

Pays signe >0	Contribution en %	Pays signe <0	Contribution en %
Norvège	3,00	Possessions Espagnoles Amérique	6,29
Haïti	3,30	Indes Hollandaises	20,07
Autriche	4,74	Autres pays d'Afrique	4,97
Suède	5,80	Chine	4,99
Russie	6,00		
Grèce	10,33		
Danemark	3,92		
Total	37,09	Total	36,32

Le facteur principal est très équilibré. Les deux pôles de l'axe ont des contributions relatives à sa construction presque identiques.

Du côté des variables, c'est-à-dire des années, les pays exhibant un signe factoriel positif sont corrélés avec la sous-période 1891-1913. Ceux dont le signe est négatif doivent être rapprochés de la sous-période : 1850-1887. Il apparaît que la dernière décade 1903-1913 est la plus significative pour expliquer le clivage des pays généré par cet axe puisque celle-ci représente 40,48% de sa formation.

L'interprétation de cette opposition est simple. En fin de période, les importations en provenance des pays de signe positif (Norvège, Grèce,...) sont « surtaxées » relativement à la moyenne de leur taux de taxation sur l'ensemble de la période. Ces pays ont continué d'exporter vers la France des produits primaires et agricoles dont la taxation à progresser à partir des années

1890. A l'opposé, les pays de signe négatif présentent en fin de période des taux de droit de douane moyen très inférieurs à ceux qu'ils connaissent en moyenne. Le même constat vaut mais dans le sens inverse pour le début de période. Les premiers pays (signe positif) sont très faiblement taxés alors que les seconds (signe négatif) sont lourdement taxés. Le tableau suivant confirme cette interprétation sur la période la plus contributive : 1903-1913.

Tableau 6 : Rapport entre la moyenne des droits de douane moyens au cours de la sous-période 1903-1913 et le droit de douane annuel moyen sur l'ensemble de la période 1850-1913

Norvège	2,02	Possessions Espagnoles en Amérique	0,70
Haïti	1,31	Indes Hollandaises	0,12
Autriche	2,17	Autres pays d'Afrique	0,09
Suède	1,86	Chine	0,20
Russie	1,87		
Grèce	1,44		
Danemark	2,44		

Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913).

Ainsi, au cours de la dernière décade de la période considérée, la Norvège, par exemple, exhibe un taux de droit de douane moyen deux fois supérieur à celui qu'elle présente tout au long de la période. Le contraire s'applique aux quatre pays se situant de l'autre côté de l'axe. Les Indes Hollandaises ou les autres pays d'Afrique exhibent en fin de période un taux de taxation moyen de leurs importations dix fois moins important que le taux de protection tarifaire annuel moyen pratiqué par la France au cours de l'ensemble de la période.

Evidemment, le phénomène inverse se produit en début de période. Si l'interprétation de ce principal facteur n'est pas contestable, il reste que la politique commerciale française vis-à-vis des pays discriminés par ce premier facteur n'est pas stable. Nous ne saurions donc considérer le droit de douane annuel moyen sur l'ensemble de la période comme étant représentatif de la protection tarifaire de la France vis-à-vis de leurs exportations. Il conviendrait d'approfondir cette question en examinant la structure des importations provenant de ces pays par produits.

Notons que les pays constitutifs de la classe 6 s'opposent à Haïti, pays membre de la classe 8 ce qui contribue à distinguer le groupe des pays surtaxés.

2.2 2^{ème} facteur : l'activisme tarifaire des années 1885-1889.

Le deuxième facteur explique 17,79% du phénomène. Le tableau suivant résume les pays contribuant à sa construction.

Tableau 7 : Pays contribuant à la formation du 2^{ème} facteur

Pays signe >0	Contribution en %	Pays signe <0	Contribution en %
Île de la Réunion	12,30	Indes Hollandaises	7,08
Possessions Espagnoles en Amérique	3,74	Autres pays d'Afrique	19,27
Chine	4,55	Portugal	8,14
		Equateur	28,36
Total	20,59	Total	62,85

La sous-période 1885-1889, du côté des variables, explique 62,85% de l'axe. Il convient donc de se focaliser sur ces cinq années. L'année 1888 méritera un examen particulier car elle contribue à expliquer 30,23% de l'inertie de ce facteur. A nouveau, l'axe oppose principalement des pays surtaxés.

L'étude du tableau suivant permet de mettre en correspondance les pays et les années discriminés.

Tableau 8 : Une opposition due aux différences de taxation entre les pays discriminés au cours des années 1885-1889

Pays	DDM sur la période 1885-1889	Rapport du DDM (période 1885-1889) sur le DDM (période 1850-1913)	Rapport DDM (année 1888) sur le DDM (période 1850-1913)
Île de la Réunion	17,75	0,38	0,41
Possessions espagnoles en Amérique	45,60	0,90	0,87
Chine	0,97	0,23	0,26
Indes Hollandaises	73,00	1,91	2,31
Autres pays d'Afrique	39,62	2,48	2,33
Portugal	40,06	3,91	3,21
Equateur	113,27	2,48	5,99

Il apparaît clairement qu'au cours de la période 1885-1889, la protection française vis-à-vis des importations réunionnaises, chinoises et provenant des possessions espagnoles en Amérique est largement plus faible que la protection moyenne subie par ces trois pays sur l'ensemble de la période 1850-1913. A l'inverse, le droit de douane moyen au cours des années 1885-1889 des Indes Hollandaises, des autres pays d'Afrique, du Portugal et de l'Equateur est nettement plus élevé que le droit de douane moyen de chacun de ces pays sur la période 1850-1913. Ainsi par l'exemple, le

Portugal au cours de ces cinq années est près de quatre fois plus taxé qu'il ne l'est en moyenne sur la totalité de la période considérée.

Ce même rapport approxime 6 pour l'Equateur en 1888. Il n'est pas étonnant que cette année et ce pays aient été discriminés par ce deuxième facteur et qu'ils participent, en tant que variable (année) et individu (pays) le plus à sa formation.

En définitive, les principaux pays discriminés, s'ils appartiennent au même groupe des pays surtaxés, s'opposent ici à nouveau. L'importance relative de la protection française n'est donc pas stable mais au contraire apparaît variable selon les pays et selon les périodes.

2.3. 3^{ème} facteur : Les conséquences de la fin du système de l'exclusif.

Le 3^{ème} axe explique 12,62% de la variance totale du phénomène.

Le tableau 9 traduit les pays responsables de sa construction.

Tableau 9 : Pays contribuant à la formation du 3ème facteur

Pays signe >0	Contribution en %	Pays signe <0	Contribution en %
Île de la Réunion	13,54	Possessions espagnoles en Amérique	15,57
Martinique	3,43	Brésil	2,90
Guadeloupe	9,54	Sénégal	5,23
Autres pays d'Afrique	3,53	Argentine	4,54
		Uruguay	4,59
		Chine	21,99
		Equateur	7,02
Total	30,04	Total	61,84

Une fois encore l'axe met en opposition les pays surtaxés, en l'occurrence ceux de la classe 7 aux Possessions Espagnoles en Amérique, membre de la classe 6.

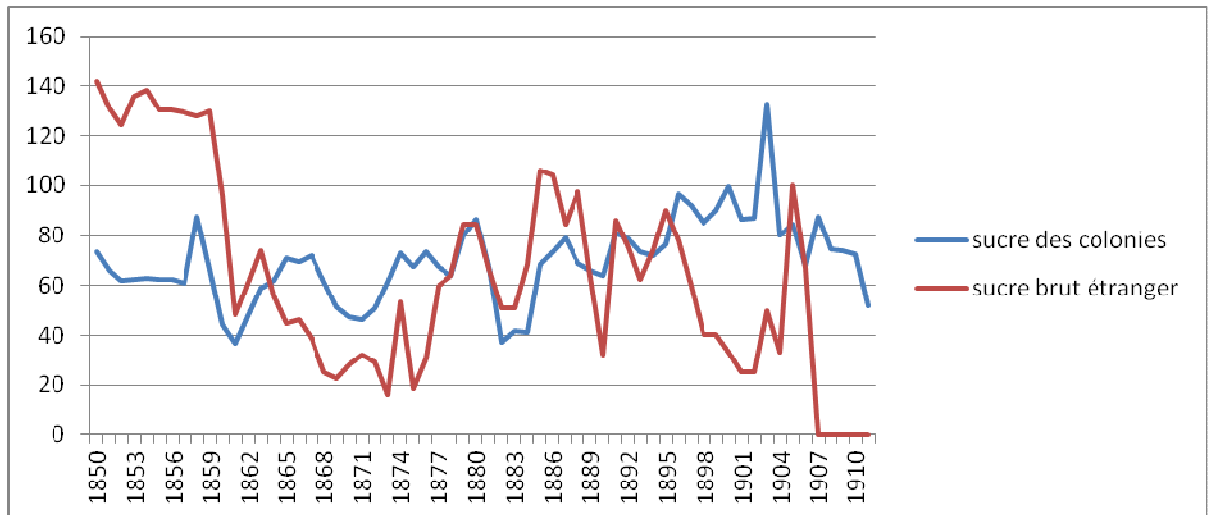
L'interprétation de cet axe relève en grande partie du différentiel du droit de douane imposé sur le sucre venant des colonies et sur le sucre étranger.

Du côté des variables, deux sous-périodes sont à prendre en compte : la décade 1850-1859 dont la contribution relative s'élève à 44,82% et la sous-période 1864-1869 qui participe à hauteur de 20,62% à la formation du facteur. La première sous-période est à rapprocher des pays dont le signe factoriel est négatif (possessions espagnoles en Amérique, etc.) ; la seconde sous-période 1864-1869 se corrèle avec les quatre pays opposés sur l'axe (Île de la Réunion, etc.).

Les droits sur les sucres étrangers diminuent très fortement à partir de 1860, la baisse se poursuit jusqu'au début des années 1870. Par contre, pour les sucres des colonies qui bénéficient d'un régime tarifaire préférentiel dans les années 1850, après un mouvement de baisse entre 1858 et 1861, les droits remontent nettement jusqu'en 1867. Lorsque l'on examine les droits appliqués aux

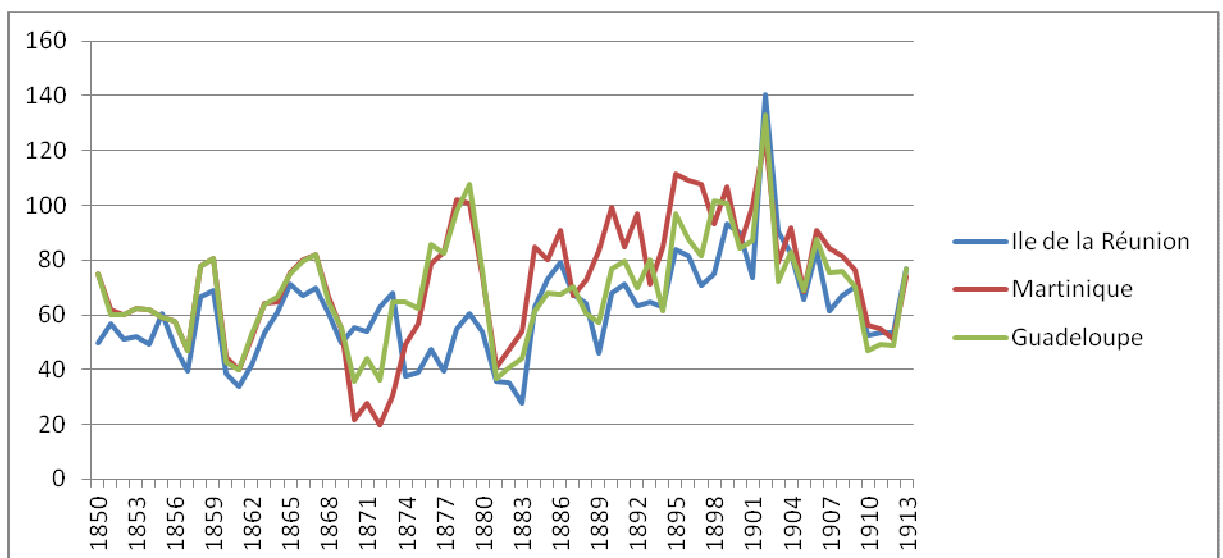
seules colonies françaises, le mouvement haussier est très net sur les années 1860 : passage de 40% à 80%. Entre 1864 et 1877, les droits sur les sucres coloniaux sont nettement supérieurs aux droits sur les sucres étrangers.

Graphique 6 : Evolution des droits de douane sur les sucres étrangers et les sucres coloniaux entre 1850 et 1913 (en pourcentage)



Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913)

Graphique 7 : Evolution du droit de douane moyen sur le sucre provenant des colonies (en pourcentage)



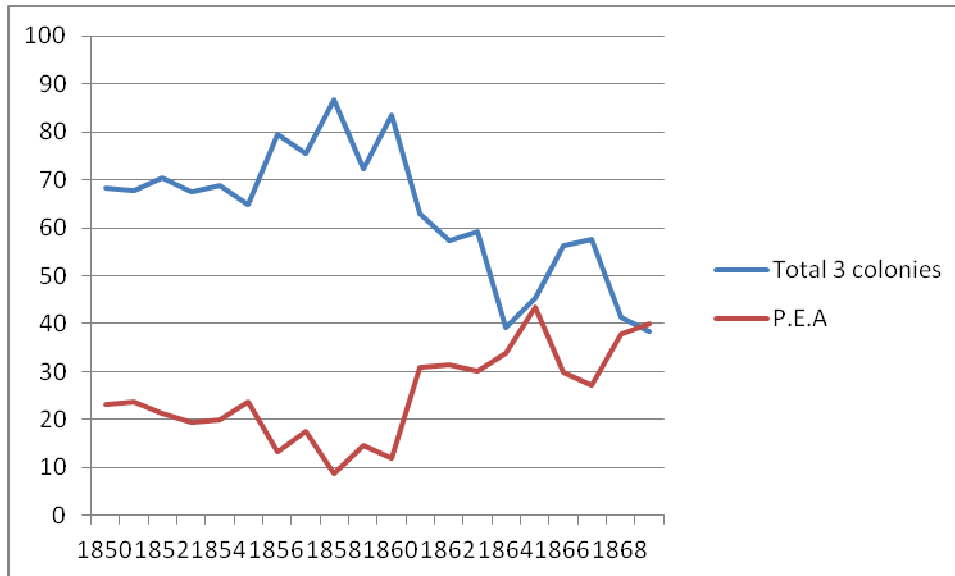
Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913)

Les droits sur les sucres coloniaux ne connaissent donc pas le même mouvement baissier que les droits sur les produits tropicaux en provenance de l'étranger dans les années 1860. Pour la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe ils progressent nettement au cours de cette décennie de libéralisation commerciale : entre 1862 et 1867 les tarifs doublent.

La taxation dont fait l'objet les importations de sucre brut venant des colonies à partir de 1861 fait, comme l'atteste le graphique suivant, chuter brutalement la part qu'elles représentent dans les importations françaises. Celle-ci passe de 83,57% en 1860 à 39,32% en 1864. Parallèlement, comme

tout au long de la décennie 1860, les importations provenant des Possessions Espagnoles en Amérique connaissent des évolutions parfaitement opposées. De 12,07% des importations de sucre brut en 1860, la part des Possessions Espagnoles en Amérique est égale à 33,91% en 1864. Le coefficient de corrélation entre ces deux courbes vaut -0,96 signifiant que les Possessions Espagnoles en Amérique sont les principaux bénéficiaires de la taxation discriminatoire frappant le sucre des colonies. En 1865, le sucre provenant des colonies est 2,17 fois plus taxé que celui venant des Possessions Espagnoles en Amérique, les droits de douane sont respectivement égaux à 73,29% et 33,78%.

Graphique 8 : Evolution des parts des 3 colonies et des Possessions Espagnoles en Amérique dans les importations (en quantité) de sucre brut (en %)



Source : Tableau général du commerce de la France avec ses colonies étrangères (1850-1896) ; Tableau général du commerce et de la navigation (1897-1913)

Le fait principal qu'il faut retenir pour comprendre ces évolutions est le remplacement en 1861 du système de l'exclusif par le système du libre-échange. Depuis l'ancien régime, le commerce colonial était, en effet, régi par le système de l'exclusif dont le principe se définit par quatre caractéristiques :

- Interdiction aux colonies de vendre leurs produits à d'autres pays que la métropole,
- Interdiction de transformer les produits récoltés en produits manufacturés,
- Le droit d'approvisionner les colonies est exclusivement réservé à la métropole,
- Les navires français ont le monopole du transport de tous les biens des colonies destinés à la métropole ou aux autres colonies.

Le monopole de la métropole sur le commerce avec les colonies est aboli fin octobre 1861. Ce fait a pour conséquences : l'augmentation de la production du sucre de betterave et du sucre de canne produit par des colonies étrangères exporté vers la France et l'accroissement du droit de douane sur le sucre des colonies réduisant considérablement les importations de la métropole.

A la suite du mouvement de libéralisation du début des années 1860 la taxation du cacao, du café et des sucres étrangers baissent. Ce mouvement global entraîne une baisse des recettes tarifaires pour l'Empire. En réaction, on peut supposer que la hausse des droits sur les sucres

coloniaux vise à compenser cette baisse, quitte à prendre le risque de sacrifier les filières sucrières dans les colonies.

S'agissant de la Chine et de l'Equateur, pays également contributeurs à la formation de ce troisième axe factoriel, l'interprétation est autre. Les importations provenant de Chine, au cours de la sous-période 1850-1859, sont 4 fois plus taxées qu'elles ne le sont en moyenne sur les 64 années de la période considérée. L'examen de la protection française au cours de la sous-période 1864-1869 conduit aux conclusions inverses. Les importations provenant des Possessions Espagnoles en Amérique et des pays qui présentent le même signe factoriel négatif sont nettement moins taxées qu'en moyenne sur l'ensemble de la période. Ainsi, la Chine comme l'Equateur présentent un taux de droit de douane trois fois plus faible que le taux de droit de douane sur la période 1850-1913.

Conclusion

Cette étude a privilégié une approche pays de la protection tarifaire française au cours de la période 1850-1913. La mesure de l'intensité de la protection subie par 35 partenaires commerciaux de la France a permis de faire ressortir des écarts très significatifs de droits de douane moyens entre ces pays. Les écarts vont de 0,05% pour l'Algérie à 61,9% pour Haïti. Les pays les plus taxés présentent une dispersion faible alors que ceux qui sont très peu taxés présentent une dispersion forte. Sur la base du calcul du taux de croissance annuel moyen du droit de douane global et du calcul des trends, une périodisation a été proposée : 1850-1871, libéralisation des échanges ; 1872-1894, durcissement de la politique commerciale ; 1895-1913, approches plus complexe et stratégique de la politique commerciale.

Sur la base des taux moyens, une typologie originale issue de la classification ascendante hiérarchique a été proposée. Elle scinde les neuf pays producteurs de denrées exotiques en 4 classes, autant de classes que pour les 26 autres pays considérés dans l'étude. La politique commerciale de la France vis-à-vis des neuf pays n'est donc pas homogène. Ceci invite à voir dans la taxation des produits tropicaux un facteur explicatif clef des écarts entre les pays. Ce rôle décisif est confirmé par le fait que les quatre classes s'opposent sur chacun des trois principaux axes factoriels dégagés par l'analyse factorielle des correspondances.

La stratégie française de fixation des droits sur les produits tropicaux apparaît très structurante entre 1850 et 1872. Au début des années 1860 la signature de nouveaux traités commerciaux s'est accompagnée d'une baisse des droits sur les produits tropicaux et d'une diminution de leur part dans les recettes douanières. Les autorités françaises pour maintenir leurs recettes ont alors augmenté les droits sur les produits tropicaux en provenance de leurs colonies. Après 1872 la corrélation entre droits de douanes moyens globaux et droits sur les produits tropicaux s'atténue et devient même négative en fin de période. Après l'adoption des tarifs de 1881 et 1892 les produits exotiques perdent définitivement leur caractère structurant en matière de politique commerciale et leur capacité à expliquer la dynamique de la taxation pays.

References

Arnauné, Auguste, *Le commerce extérieur et les tarifs de douanes*. Paris, Alcan, 1911.

Augier, Charles, Marvaud, Angel, *Politique douanière de la France*. Paris. Alcan, 1911.

Bairoch, Paul, *Mythes et Paradoxes de l'histoire économique*, Paris, la Découverte, 1994.

- Becuwe, Stéphane, Blancheton, Bertrand, "La dispersion des tarifs douaniers selon la provenance des produits (1850-1913): illustration à travers le cas de la France", Cahier du GREThA 2011-21, juin.
- Becuwe, Stéphane, Blancheton, Bertrand, « Les controverses autour du paradoxe Bairoch, quel bilan d'étape ? », Revue d'Economie Politique, 123 (1), janvier-février, 2013, p.1-27, 2013.
- Becuwe, Stéphane, Blancheton, Bertrand « Dispersion of French Tariffs (1850-1913): discrimination in trade policy», Research in Economic History, vol.30, pp.163-183, 2014.
- Bouet Antoine, Decreux Yvan, Fontagne Lionel., Jean Sébastien, Laborde David, "Assessing Applied Protection across the World". Review of International Economics, 16(5), p.850-63, 2008.
- Dedinger, Béatrice, "From virtual free-trade to virtual protectionism. Or, did protectionism have any part in Germany's rise to commercial power 1850-1913". In J.-P. Dormois and P. Lains (eds.), Classical Trade Protectionism 1815–1914: Fortress Europe (Explorations in Economic History). London and New York, Routledge, 2006, p. 219-241.
- Escofier, Brigitte, Pages, Jerome, Analyse factorielle simples et multiples : Objectifs, méthodes et interprétation, Paris, Dunod, 4^e édition, 2008.
- Federico, Giovanni, "Protection and Italian Development. Much ado about nothing". In J.-P. Dormois and P. Lains (eds.), Classical Trade Protectionism 1815–1914: Fortress Europe (Explorations in Economic History). London and New York, Routledge, 2006, p.193-218.
- Fernandez, Alexandre, « Théorie et pratiques du protectionnisme à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle en Espagne. Réflexions à partir de l'action de l'industriel et publiciste basque Pablo de Alzola ». In B. Blancheton and H. Bonin (eds) La croissance en économie ouverte (XVIIIe-XXIe siècles), Bruxelles, Peter Lang, 2009, p. 237-261.
- Guillaumet, Philippe, « Les relations commerciales entre la France et l'Europe depuis 1850. Impact sur la croissance économique de la France ». Revue de l'OFCE, 82, 2002, p.49-82.
- Humair, Cedric, Développement économique et état central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites. Berne, Peter Lang, 2004.
- Irwin, Douglas, « Free Trade and Protection in the Nineteenth-Century Britain and France Revisited. A comment on Nye ». Journal of Economic History, vol LIII, 1993, p.153-58.
- Jacks, David, « On the death of distance and borders : Evidence from the nineteenth century ». Economics Letters, vol 105(3), 2009, p. 230-233.
- Jacks, David, Meissmer, Christopher, Novy, Dennis, « Trade Booms, Trade Busts and Trade Costs ». Journal of International Economics, vol 83 (2), 2011, p. 185-201.
- Lampe, Markus, « Effects of Bilateralism and the MFN Clause on International Trade. Evidence for Cobden-Chevalier Network 1860-1875». Journal of Economic History, 69, 2009, p. 1012-1040.
- Lebart, Ludovic, Piron, Marir, Morineau, Alain, Statistique exploratoire multidimensionnelle : Visualisation et inférence en fouilles de données, Paris, Dunod, 4^e édition, 2006.
- Levy-Leboyer, Maurice, Bourguignon, François, L'économie française au XIXe siècle. Analyse macroéconomique, Paris, Economica, 1985.

- Nye, John, « The Myth of Free Trade Britain and Fortress France: Tariffs and Trade in the Nineteenth Century », *Journal of Economic History*, vol LI, 1991, p.23-66.
- O'Rourke, Kevin, « Measuring protection. A cautionary tale », In J.-P. Dormois & P. Lains (eds.), *Classical Trade Protectionism 1815–1914: Fortress Europe (Explorations in Economic History)*. London and New York, Routledge, 2006, p.53-66.
- Poidevin, Raymond, Bariety, Jacques, *Les relations franco-allemandes 1815-1975*, Paris, Armand Colin, 1977.
- Saporta, Gilbert, *Probabilités, analyse des données et statistiques*, Paris, éditions Technip, 2006.
- Tena-Junguito, Antonio, « Assessing the protectionist intensity of tariffs in nineteenth-century European trade policy », in J.-P. Dormois & P. Lains (eds.), *Classical Trade Protectionism 1815–1914: Fortress Europe (Explorations in Economic History)*. London and New York, Routledge, 2006, p.99–120.
- Tena-Junguito, Antonio. "Bairoch revisited: tariff structure and growth in the late nineteenth century." *European Review of Economic History*, 2009, p.1-33.
- Toutain, Jean-Claude, « La structure du commerce extérieur de la France, 1789-1970 » In Levy-Leboyer dir. *La position internationale de la France. Aspects économiques et financiers XIXe-XXe siècles*, Paris, EHESS, 1977, p.53-74.
- Verley, Patrick, « Exportations et croissance économique dans la France du XIXe siècle », *Annales ESC*, janvier-février, n°1, 1988, p.73-110.
- Villa, Pierre, *Une analyse macroéconomique de la France au XXe siècle*. Paris, CNRS éditions, 1993.
- Weiller, Jean, « Echanges extérieurs et politique commerciale de la France depuis 1870 », *Economie et Société*, 1969, p. 1745-1878

Cahiers du GREThA

Working papers of GREThA

GREThA UMR CNRS 5113

Université Montesquieu Bordeaux IV
Avenue Léon Duguit
33608 PESSAC - FRANCE
Tel : +33 (0)5.56.84.25.75
Fax : +33 (0)5.56.84.86.47

<http://gretha.u-bordeaux4.fr/>

Cahiers du GREThA (derniers numéros – last issues)

- 2013-19 : BONNEFOND Céline, CLEMENT Matthieu, COMBARNOUS François, *In search of the elusive Chinese urban middle class: An exploratory analysis*
- 2013-20 : PASTUREAU Guillaume, JOURDHEUIL Romain, *Le prêt sur gages au Crédit municipal : vers une analyse exploratoire des relations entre banquier social et emprunteur*
- 2013-21 : BLANCHETON Bertrand, *L'autonomie de la Banque de France au XXe siècle*
- 2013-22 : MAVEYRAUD Samuel, *La structure du réseau de commerce international en 1850*
- 2013-23 : BONNEFOND Céline, *Growth dynamics and conditional convergence among Chinese provinces: a panel data investigation using system GMM estimator*
- 2013-24 : SALLE Isabelle, SENEGAS Marc-Alexandre, YILDIZOGLU Murat, *How Transparent About Its Inflation Target Should a Central Bank be? An Agent-Based Model Assessment*
- 2013-25 : LUSTOSA J. Maria Cecilia, FAURE Yves-André, *Changements institutionnels et politiques publiques au Brésil. Aux sources de la réduction des inégalités sociales, de la pauvreté et des disparités régionales*
- 2014-01 : BLANCHETON Bertrand, PASTUREAU Guillaume, *Le Mont-de-Piété à Bordeaux, les raisons d'un succès (1802-1913)*
- 2014-02 : FRIGANT Vincent, MIOLLAN Stéphane, *La restructuration de la géographie de l'industrie automobile en Europe durant les années 2000*
- 2014-03 : BLANCHETON Bertrand, *Les improvisations financière de la guerre de 1914-1918 en France. Les enjeux de la liquidité.*
- 2014-04 : ARNAUD Brice, *Extended Producer Responsibility and Green Marketing: an Application to Packaging*
- 2014-05 : CARAYOL Nicolas, DELILLE Rémi, VANNETELBOSCH Vincent, *Allocating value among farsighted players in network formation*
- 2014-06 : ARIFOVIC Jasmina, YILDIZOGLU Murat, *Learning the Ramsey outcome in a Kydland & Prescott economy*
- 2014-07 : BECUWE Stéphane, BLANCHETON Bertrand, *Relations internationales et discriminations tarifaires : le cas de la France (1850-1913)*
-

La coordination scientifique des Cahiers du GREThA est assurée par Emmanuel PETIT. La mise en page est assurée par Anne-Laure MERLETTE.